

Neuchâtel, le 8 décembre 2023

Des déplacements plus autonomes pour les personnes à mobilité réduite qui empruntent les transports publics

Partout en Suisse, les pouvoirs publics s'efforcent de rendre les arrêts de transports publics accessibles aux personnes à mobilité réduite : c'est là une exigence de la loi fédérale sur l'égalité pour les personnes handicapées (LHand), dont l'échéance d'application est fixée au 1^{er} janvier 2024. L'occasion, pour la Ville de Neuchâtel qui est propriétaire de 193 arrêts de bus, de faire le point sur le travail réalisé et les priorités pour demain. La capitale cantonale travaille main dans la main avec les services cantonaux, les entreprises de transports et les institutions de soutien aux personnes atteintes de handicaps à rendre l'espace public plus accessible.

Beaucoup n'y prêtent pas attention, mais pour le public à mobilité réduite, pouvoir monter dans un bus sans avoir planifié son trajet de A à Z, ni demander au chauffeur de sortir la rampe, constitue un vrai progrès. C'est pour rendre l'espace public accessible en toute autonomie que la Loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées (LHand) est entrée en vigueur en 2004, avec un délai de transition de 20 ans pour la transformation des points d'arrêts.

Un travail de longue haleine a été entrepris en coordination étroite avec l'Etat de Neuchâtel, les compagnies de transports publics ainsi que les institutions et associations concernées par le handicap. En règle générale, ces adaptations ne se résument pas à une simple surélévation d'un arrêt de bus : « *Souvent, il s'agit de repenser entièrement l'emplacement de la zone d'arrêt, située par exemple dans une courbe, il faut aussi améliorer les cheminements piétonniers, en déplaçant le passage pour piétons ou en ajoutant un îlot* », détaille Guillaume Thorens, ingénieur communal adjoint, lors d'un point de presse qui s'est tenu face aux arrêts « Gare-Nord », les plus fréquentés de la capitale cantonale.

Des solutions à trouver

Malgré l'engagement des acteurs impliqués et les mesures déjà entreprises - à Neuchâtel, 51% des arrêts sont adaptés et 27% accessibles avec l'aide du chauffeur - la mise en œuvre de la LHand restera inachevée au 1^{er} janvier 2024. La situation est identique dans de nombreuses villes de Suisse, voire dans la quasi-totalité du pays, comme le montrent les statistiques publiées sur le site [Open Data](#) des CFF. A compter du début

de l'année, les personnes à mobilité réduite (PMR) qui souhaitent prendre les transports publics à un arrêt non accessible auront la possibilité de faire appel à une navette en passant par un centre d'appel national. Ce transport spécial est organisé par les entreprises locales de transports publics et financé par les propriétaires des points d'arrêt.

« Dans un monde idéal, nous aurions 100% d'arrêts accessibles aux PMR, aux personnes âgées et aux poussettes, explique Mauro Moruzzi, président de la Ville, responsable de la mobilité et des infrastructures. Avec 78% d'arrêts accessibles avec ou sans aide, nous sommes en bonne voie, sans nier qu'il reste du chemin. Nous avons priorisé les interventions en fonction de la fréquentation des arrêts ou en profitant de travaux d'entretien planifiés. La mise à niveau d'autres arrêts est encore prévue ces prochaines années, ce qui nous permettra d'améliorer encore le pourcentage de sites accessibles. »

Les prochains travaux d'adaptation de quais LHand seront donc les arrêts fréquentés des Portes-Rouges et du Clos-de-Serrières. Ils débiteront dans le cours de l'année, en même temps que d'autres travaux d'infrastructures agendés. A l'inverse, quelques arrêts à faible fréquentation ou difficiles d'accès ne seront pas adaptés dans l'immédiat, la Ville estimant qu'un accompagnement individualisé est pour l'heure la solution la plus pertinente, d'autant que ces arrêts sont peu nombreux : sur les 24 millions de montées et de descentes aux arrêts communaux, seuls 2 millions (8%) concernent des arrêts non conformes.

Partenariat avec Pro Infirmis et Centrevue

Pour les institutions partenaires engagées dans ce vaste chantier d'adaptation, la manière de poursuivre les adaptations LHand est la bonne. *« En attendant d'atteindre l'idéal de 100% d'arrêts conformes, le travail sur la probabilité d'utilisation est adéquat, estime Laurent Demarta, conseiller en architecture sans obstacle auprès de Pro Infirmis. En 2024, il s'agira de continuer ces efforts afin d'augmenter continuellement la fréquentation des transports en commun par les personnes en situation de handicap. »* Parallèlement aux navettes prévues par l'Alliance Swisspass, des solutions individualisées peuvent aussi être mises en place localement, pour une plus grande efficacité.

Pour Olivier Blaser, directeur de Centrevue, qui vise l'autonomie et l'intégration des personnes en situation de handicap visuel, la réalisation de marquages tactilovisuels dans tous les arrêts de bus depuis 2020 permet non seulement aux personnes aveugles et malvoyantes mais aussi aux usagers d'un certain âge d'entrer dans le bus plus sereinement. *« Nous sommes très satisfaits de cette collaboration avec la Ville qui a voulu travailler non pas uniquement sur la conformité mais également sur l'accessibilité et la sécurité des usagers et des usagers »,* a relevé Olivier Blaser.

Ville de Neuchâtel



Renseignements complémentaires :

Mauro Moruzzi, président du Conseil communal, responsable du Dicastère du développement durable, de la mobilité, des infrastructures et de l'énergie, 032 717 76 01

Guillaume Thorens, ingénieur communal adjoint, 032 717 76 11

Laurent Demarta, conseiller en architecture sans obstacle auprès de Pro Infirmis, 032 751 13 80

Olivier Blaser, directeur de Centrevue, 032 886 80 44